ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parc automobile

Question écrite n° 106051

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les équipements, en parc automobile, de l'administration d'État, des collectivités territoriales ou établissements publics. Très concrètement, il lui demande s'il entend développer l'équipement du parc en automobiles électriques dans une exigence de développement durable et d'économie, notamment pour l'ensemble des déplacements en milieu urbain.

Texte de la réponse

Dans le prolongement de la conférence du Grenelle de l'environnement, l'État a souhaité favoriser l'émergence d'une offre de véhicules électriques économiquement viable et mis en place d'un groupe de travail. Pour constituer une puissance d'achat suffisamment importante et obtenir des véhicules dont le coût total, aide de l'État comprise, ne soit pas supérieur à celui des véhicules thermiques équivalents, le groupe de travail a décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions de l'article 8 du code des marchés publics. La coordination de ce groupement comprenant une vingtaine d'acteurs publics et privés est assurée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), qui est porteur des volumes d'achats agrégés de l'État, des collectivités territoriales notamment représentées par l'Association des communautés urbaines de France (ACUF), l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et, au-delà, de l'ensemble de ses clients et peut ainsi compter sur un volume d'achats potentiel de 50 000 véhicules. Le ministère de l'intérieur s'inscrira naturellement dans cette stratégie gouvernementale. Pour autant, une grande partie de son parc automobile est constituée de véhicules opérationnels, dont les contraintes spécifiques doivent être analysées au regard des capacités du véhicule électrique.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106051
Rubrique : Administration
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4150
Réponse publiée le : 20 septembre 2011, page 10113